|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  | **Notre référence**  [Numéro de notre client]  **Votre correspondant**  Dr. [Nom du médecin]  Médecine du travail  **T** +32 71 73 34 10  **E** Corona.gosselies@mensura.be |
| Gosselies, Mai 2020 | Service Externe de Prévention et de Protection au Travail |

Sujet : Questionnaire pour préparer le démarrage au travail

Madame, Monsieur,

Bientôt, vous commencez à travailler après un séjour à l’étranger. Afin de prévenir la propagation du Coronavirus, nous devons évaluer votre aptitude médicale.

Nous vous prions de bien vouloir remplir ce court questionnaire. Cela peut être fait sous forme digitale, ou sur papier (en majuscules). Veuillez ne pas envoyer vos réponses à votre employeur, mais à [Corona.antwerpen@mensura.be](mailto:Corona.antwerpen@mensura.be). Nos médecins et infirmiers/ères assureront le suivi de votre dossier et ils le feront dans le respect du secret professionnel. Sur la base du premier screening, vous serez immédiatement autorisé à commencer à travailler en Belgique, ou vous serez mis en contact avec l’un de nos médecins du travail.

Cordialement,

Dr. [Nom du médecin du travail qui suit le dossier]

Médecin du travail

Mensura

|  |
| --- |
| **Questionnaire COVID-19 pour les employés revenant de l'étranger avant la reprise du travail** |

**TOUS LES CHAMPS DOIVENT ETRE COMPLETES**

**Identification de la personne en du projet de construction**

|  |
| --- |
| Prénom : |
| Nom : |
| Date de naissance : |
| Numéro de téléphone portable :  Société (subcontracteur) : |
| Projet en Belgique (nom du projet / ville ou commune) : |

**Date :**

1. Avez-vous été malade ces 4 dernières semaines et avez-vous présenté des symptômes qui pourraient être des symptômes de l’infection par COVID-19 (fièvre, essoufflement, toux, …) ? Oui / Non
2. Avez-vous été en contact au cours des 4 dernières semaines avec une personne chez qui le diagnostic ‘COVID-19’ a été confirmé ou suspecté ? Oui / Non
3. Si vous avez répondu OUI à la question 1,

a) quand les symptômes sont-ils apparus pour la première fois ? .…/.…/…. (insérer date)

b) quand avez-vous été complètement libéré des symptômes, c’est-à-dire quand les derniers symptômes ont-ils disparus ? .…/.…/…. (insérer date)

c) avez-vous consulté un médecin en raison de ces plaintes ? Oui / Non

d) avez-vous été hospitalisé ? Non / si Oui : de …………. à ……………………

e) quel a été le diagnostic ? …………………………………………………………..

f) avez-vous du prendre des médicaments ? Non / si Oui, quoi ? ………………………………

g) prenez-vous encore des médicaments ? Non/ si Oui, quoi ? ……………………………….

1. Avez-vous eu au cours des dernières semaines ou avez-vous des symptômes allergiques saisonniers (nez qui coule ou qui vous démange, larmoiement ou démangeaisons des yeux, éternuements, essoufflement ou respiration sifflante, ...) ? Oui/Non
2. Prenez-vous des médicaments contre les allergies ? Non/ si Oui, lesquels ? ………………………..
3. Avez-vous d’autres problèmes de santé ou des plaintes ? Non / si Oui, lesquels ………………………….

Signature :

A envoyer à [Corona.gosselies@mensura.be](mailto:Corona.gosselies@mensura.be)

**Traitement des données à caractère personnel conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (ou «GDPR »)**

Mensura traite les données personnelles demandées en tenant compte du Règlement Général sur la Protection des Données.

Elle reconnaît appliquer le principe de minimisation des données. En effet, Mensura se limite à ne demander et à ne traiter que les données personnelles dont elle a absolument besoin pour assurer ses services.

Dans le cadre de ce service la surveillance médicale et pour le traitement légitime de vos données personnelles, Mensura s'en réfère à l'obligation légale qui contraint votre employeur à s'affilier à un service externe. Le but est de favoriser le bien-être au sein de l'organisation. En tant que service externe, Mensura est tenue de respecter le Code du bien-être au travail et ses arrêtés d'exécution qui fixent légalement l'offre d'un service externe.

Le traitement légitime des données personnelles est dès lors régi par les articles 6.1.c) et 9.2.b) et h) du GDPR.

Les données personnelles traitées peuvent – dans le cadre de la surveillance médicale – être transmises aux tiers suivants : médecin traitant (moyennant l'accord du travailleur), médecin conseil de la mutualité, employeur et Fedris.

Les données personnelles traitées sont conservées pendant une période d’au moins 40 ans. Dans le cadre de ce Règlement Général sur la Protection des Données, vous jouissez des droits suivants vis-à-vis de vos données personnelles : consultation, rectification et suppression des données, limitation de leur traitement, opposition à leur traitement et portabilité des données.

Si vous avez d’autres questions sur la manière dont vous pouvez exercer ces droits chez Mensura ou dont Mensura gère le traitement des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter notre politique relative au respect de la vie privée (<https://www.mensura.be/fr/privacy-policy>) ou notre Data Protection Officer (<Privacy@mensura.be>).